



Litige avec ma banque et précisions à apporter

Par Visiteur

Bonjour en novembre 2009 je recois de la banque postal une mise en demeure de payer 4200 euros par lettre simple(ce compte ne contenait que 100 euros) suite a l usage frauduleux de ma carte bancaire. apres le passage a la gendarmerie je reussie a les contacter et a faire valoir le caractere frauduleux de ces achats les sommes me sont remboursees. 1 mois plutard je recois des demande d agios

en janvier je fais une demande de rachat de credit et la stupeur je suis fiche banque de france.la poste reconnait son erreur et me fait une lettre d excuse. mais mon rachat de credit echoue et le fait de recommencer mon dosssier j ai perdu du temps et un excellent contrat.j ai ecit a la poste, en mai 2010, leur demandant le remboursement des agios (fait 2 mos plus tard) la cloture de mon compte (nous transferons au service conserve) tjs rien a ce jour et des dommages et interet pour les pertes du a l echec du 1er dossier et au frais que j ai du supporter (aucune alusion dans leur courrier de reponse).J ai vraiment subi un prejudice sur la periode j ai perdu 3500 euros (paiement de 500 euros de plus sur 7 mois) j ai perdu un bon contrat j ai ete vraiment blesse moralment par cette affaire et une carte salarie (me donnant des reduction et avantage) supprime du ma presence au service des incident de paiement .suis je en droit de demander des dommages et interet et si oui comment me faire entendre

Par Visiteur

Cher monsieur,

la poste reconnait son erreur et me fait une lettre d excuse. mais mon rachat de credit echoue et le fait de recommencer mon dosssier j ai perdu du temps et un excellent contrat.j ai ecit a la poste, en mai 2010, leur demandant le remboursement des agios (fait 2 mos plus tard) la cloture de mon compte (nous transferons au service conserve) tjs rien a ce jour et des dommages et interet pour les pertes du a l echec du 1er dossier et au frais que j ai du supporter (aucune alusion dans leur courrier de reponse).

En quoi ce premier dossier était-il si intéressant? Autrement dit, pourquoi n'a t-il pas été possible de refaire le même contrat ou un contrat similaire une fois le dossier clos?

ai vraiment subi un prejudice sur la periode j ai perdu 3500 euros (paiement de 500 euros de plus sur 7 mois)

A quoi correspond cette somme?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour et merci de me repondre

le 1er dossier a ete clos du fait de ma mise en banque de france ensuite apres 2 mois d attente pour faire annuler l interdiction cette banque ne faisait plus ce genre de contrat. il a fallut passer sur un autre contrat dans un 1er temps l offre partait sur une mensualite de 700 euros par mois ce qui me faisait economiser chaque mois 500 euros

le fait de refaire un dossier avec un autre courtier a decaler de 7 mois la signature et en fin de compte ne me fait economiser que 300 euros sur l initial

je ne demande pas a la poste de me dedomager de 3500 euros

je m estimerai tres heureux avec 1800 euros

et enfin la cloture de ce compte maintenant inutile et le remboursement des frais de gestion depuis la lettre ou ma demande a ete pris en compte (juillet 2010)

dans l attente de votre reponse et a votre disposition pour tout renseignement complementaire

veuillez agreer monsieur madame l'expression de ma consideration

Par Visiteur

Cher monsieur,

le 1er dossier a ete clos du fait de ma mise en banque de france ensuite apres 2 mois d'attente pour faire annuler l'interdiction cette banque ne faisait plus ce genre de contrat. il a fallu passer sur un autre contrat dans un 1er temps l'offre partait sur une mensualite de 700 euros par mois ce qui me faisait economiser chaque mois 500 euros

le fait de refaire un dossier avec un autre courtier a decaler de 7 mois la signature et en fin de compte ne me fait economiser que 300 euros sur l'initial

je ne demande pas a la poste de me dedomager de 3500 euros

je m'estimerai tres heureux avec 1800 euros

et enfin la cloture de ce compte maintenant inutile et le remboursement des frais de gestion depuis la lettre ou ma demande a ete pris en compte (juillet 2010)

Votre demande me semble raisonnable.

Conformément au principe édicté par les articles 1134, 1147 et 1382, un contractant engage sa responsabilité dès lors qu'il commet une faute, et que cette faute vous cause un préjudice.

Vous avez ici un comportement fautif de la banque: Fichage abusif, frais de gestion non justifiés. Et ces comportements vous ont effectivement causé un préjudice (perte d'une chance).

En conséquence, je vous invite à adresser vos arguments par recommandé auprès de la direction de votre agence, où si possible, les rencontrer en personne. Après quoi, vous aurez toute latitude pour réfléchir quant à l'opportunité de saisir ou non le tribunal.

Très cordialement.